Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20181207-291118-5-DE Date de télétransmission : 07/12/2018 Date de réception préfecture : 07/12/2018

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 29 novembre 2018

PUBLIE LE: 7 décembre 2018

Délibération n°291118-5 : Fixation du prix SIVaTRU pour l'incinération en application du nouveau contrat de DSP

L'an deux mille dix-huit, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le vingt-deux novembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2018

Présents

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Jean-François DE L'HERMUZIERE, DELEGUE TITULAIRE

Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE
Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE
Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, PRESIDENT

Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE

Hubert FRANCOIS-DAINVILLE, DELEGUE TITULAIRE

Hugues RIBAULT, DELEGUE TITULAIRE Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT

Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE

Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE
Marie-Pascale KREUTZ, DELEGUEE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANT
François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT

Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEAN Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Albert BISCHEROUR, DELEGUE TACHABLE Reféception en préfecture Amadou DAFF, DELEGUE TITUL AIRE 200062461-20181207-291118-5-DE Charles PRELOT, DELEGUE TITUL Refer de télétransmission : 07/12/2018 Dais de réception préfecture : 07/12/2018 Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUE TITULAIRE Fatiha EL MASAOUDI, DELEGUE SUPPLEANTE Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANTE

Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

Communauté Urbaine		1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération	:	1 (5 communes)
QUORUM		16
<u>Délégués présents</u>		17
Délégués comptant pour le vote	:	16

Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Madame Aurélie ROUCHES, Responsable du secrétariat général Madame Agnès CHEVALIER, Assistante des Syndicats Intercommunaux IL INGENERIE: Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage AZALYS: Monsieur Eric BAILO, Directeur

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20181207-291118-5-DE Date de télétransmission : 07/12/2018 Date de réception préfecture : 07/12/2018

OBJET: FIXATION DU PRIX SIVATRU POUR L'INCINERATION EN APPLICATION DU NOUVEAU CONTRAT DE DSP

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération n° 120718-1 portant sur le choix du délégataire de la nouvelle délégation de service public pour l'exploitation de l'unité de valorisation énergétique (UVE) des ordures ménagères et de la déchetterie du site AZALYS ;

VU la convention de coopération signée entre le SIDRU et le SIVaTRU conclue pour une durée de 15 ans et 4 mois à compter du 1^{er} septembre 2013 ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'ancien contrat de DSP, le prix HT facturé au SIVaTRU correspondait au prix moyen payé par le SIVaTRU pour l'ensemble de ses tonnages pris en charge par différents centres d'incinération, avant la signature de la convention précitée ;

CONSIDERANT qu'il convient de fixer, par avenant, un nouveau prix, pour l'incinération des déchets apportés par le SIVaTRU, dans le cadre du nouveau contrat de DSP;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

ARTICLE 1: DECIDE de fixer le prix à 95,23 € HT (hors TVA et TGAP),

ARTICLE 2 : DIT que ce prix est appliqué à partir du 15 décembre 2018 et sera en vigueur jusqu'au 14 décembre 2019. Il sera révisé chaque année à la date anniversaire selon la formule de révision convenue,

ARTICLE 3 : AUTORISE le Président à signer l'avenant à la convention de coopération SIDRU-SIVATRU susvisée.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 0 7 DEC. 2018

Transmis en Préfecture et affiché le 0 7 DEC. 2018

Pour Extrait Conforme

Jean-Luc GRISPrésident du Syndicat Intercommunal

Accusé de réception en préfecture 078-200062461-20181207-291118-5-DE Date de télétransmission : 07/12/2018 Date de réception préfecture : 07/12/2018